

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES
Réglementation du Droit à l'Image et au respect de la Vie Privée

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

Né(e) le :

Code postal :

Ville :

E-mail :@.....

Téléphone :

autorise le photographe désigné ci-après :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Né(e) le :

Code postal :

Ville :

Mail :@.....

Téléphone :

à reproduire ou présenter toutes ou parties des photographies prises par lui et me représentant, le/...../2004 et toutes les séances suivantes, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom.

Principe de base : La démarche photographique qui unie les parties à pour seul objet : une démarche artistique partagée et consentie de pleins droits.

L'utilisation commerciale dans un but lucratif est interdite. Ainsi la vente de photographies à des banques d'images, à des magazines, à l'industrie publicitaire est bannie, sauf en galerie d'art.

Les photographies pourront uniquement paraître dans des supports à vocation artistique : dans des revues spécialisées, ouvrages ou journaux d'art, expositions amateur et semi amateur, galeries d'art, concours, site Internet et livre d'auteur.

Les légendes accompagnant les photographies ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée du modèle, ni être utilisées dans tout support à caractère pornographique, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Lors de toute diffusion le photographe s'efforcera dans la mesure du possible, sans obligation, mais par respect, d'en informer le modèle.

Le modèle en retour, ne fera pas commerce de ces photographies et respectera la réputation et la vie privée du photographe.

Le modèle garanti être majeur et ne pas être lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Les parties s'accordent sur le fait, qu'aucun accord financier n'est et ne sera jamais (sauf notification écrite ultérieure) établi et/ou réclamé entre eux.

Accord valable sans limitation de temps.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à, le/...../2004 en deux exemplaires et de bonne foi.

Signature du modèle*

Signature du photographe

* Faire précéder la signature de la mention : *Après lecture, bon pour accord*